

50^{ème} anniversaire du jumelage Besançon - Fribourg-en-Brigau - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Mme l'Adjointe GERDIL-DJAOUAT, Rapporteur : La Ville fêtera cette année le 50^{ème} anniversaire de son jumelage avec la ville allemande de Fribourg-en-Brigau. A cette occasion, différents rendez-vous seront organisés, tant à Fribourg qu'à Besançon. Un programme précis sera disponible prochainement.

De nombreux échanges se sont développés tout au long de ces 50 ans, entre services municipaux, associations, clubs sportifs, établissements scolaires et populations de différents quartiers des deux villes. C'est ainsi que le Comité des Fêtes de Besançon entretient des relations depuis de nombreuses années avec le Breisgauer Narrenzunft, organisateur du Carnaval de Fribourg.

Cette instance fête cette année ses 75 ans et souhaite donner un éclat particulier à cet anniversaire, qui coïncide également avec les 50 ans de jumelage, en invitant une importante délégation du Comité des Fêtes de Besançon à participer aux festivités qui seront organisées le 1^{er} février prochain.

Le Comité des Fêtes a fait appel à la Ville pour l'aider à financer ce déplacement, qui en raison du plus grand nombre de participants cette année, se fera en car.

La 1^{ère} Commission, réunie le 11 février dernier a proposé d'accorder, à titre exceptionnel, une subvention de 800 € au Comité de Fêtes, pour la prise en charge du coût de ce déplacement.

En cas d'accord, la somme de 800 € sera imputée au chapitre 65.048/6574.94036 CS 400.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'attribution de cette subvention.

«M. Philippe GONON : Simplement une question : est-ce que le programme du jumelage de l'automne est arrêté, en passe de l'être ou y a-t-il encore des arbitrages ?

M. LE MAIRE : C'est à Fanny GERDIL-DJAOUAT qu'il faut poser cette question. Mais s'il y a des suggestions à faire, on peut toujours les intégrer car ce programme est certainement déjà bien avancé mais pas définitivement arrêté, j'imagine. Je sais qu'il y aura entre autres un Conseil Municipal extraordinaire. Si vous voulez faire des propositions, voyez l'Adjointe».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter cette proposition.

Mme POISSENOT, Mme S. JEANNIN, Mme FALCINELLA et Mlle AKODAD n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 9 mars 2009.